

Pour nos retraites jeudi 3 avril privé/public en grève !

Le gouvernement veut imposer une régression sociale majeure en matière de retraite, s'alignant ainsi sur les positions du Medef. Salariés du public et salariés du privé sont également concernés. La mobilisation est aujourd'hui indispensable. C'est pourquoi une grève unitaire d'avertissement aura lieu le 3 avril !

Reculs sociaux annoncés !

Les projets du gouvernement en matière de retraite sont maintenant clairs.

C'est d'abord le refus de revenir sur les mesures Balladur de 1993 qui vont aboutir à l'horizon 2040 à une baisse de 20% du niveau des pensions pour les salariés du secteur privé.

C'est ensuite l'application de mesures similaires aux agents du secteur public. Pour le gouvernement, l'équité entre privé et public, c'est la généralisation de l'injustice !

Conformément au vœux du patronat, une fois tout le monde à 40 annuités, le gouvernement augmenterait ensuite la durée de cotisation de tous les salariés, privé et public. Un demi siècle de développement du système par répartition avait abouti à une parité de niveau de vie entre actifs et retraités. C'est cela que le gouvernement et le patronat veulent remettre aujourd'hui en cause. Les salariés n'auraient le choix qu'entre travailler de plus en plus longtemps (le Medef parle de travailler jusqu'à 70 ans d'ici quelques années), ou de partir en retraite avec une pension de plus en plus réduite.

Financer les retraites : c'est possible !

Une véritable réforme des retraites doit viser à assurer pour l'avenir la parité de niveau de vie entre actifs et retraités. Pour cela, il faut d'abord revenir sur les mesures Balladur de 1993 et trouver les financements nécessaires pour assurer la pérennité du système par répartition.

Le Conseil d'orientation des retraites (COR) a indiqué qu'il faudrait pour cela au maximum 15 points de cotisation lisés sur 40 ans. Cela signifie une augmentation moyenne

annuelle de 0,37 point des cotisations patronales. Ce rééquilibrage du partage de la valeur ajoutée (la richesse créée dans les entreprises) est tout à fait envisageable et parfaitement supportable par les entreprises.

La part des salaires (salaires directs et cotisations sociales) dans la valeur ajoutée a baissé de 10 points en quelques années. Dans le même temps, les profits des entreprises ont augmenté dans la même proportion. Un rééquilibrage au bénéfice des salaires est donc tout à fait possible, cela pouvant se faire par une augmentation modeste (0,37% par an) du taux de cotisation patronale.

Cela est d'autant plus justifié que, ces 20 dernières années, le taux des cotisations patronales n'a augmenté que de 1,8% alors que celui des salariés a augmenté de 8,2 %.

Remarquons qu'un tel rééquilibrage de la part des salaires par rapport aux profits a des effets neutres sur la "compétitivité" des entreprises : il suffit de baisser, un peu, les dividendes versés aux actionnaires, dividendes qui ont explosé ces dernières décennies.

L'affrontement est inévitable !

Le gouvernement n'a visiblement pas compris l'avertissement constitué par les manifestations unitaires du 1er février. Il faut donc lui faire une piqûre de rappel. C'est le sens de l'appel unitaire à la grève pour le 3 avril.

Pour l'Union syndicale G10 Solidaires, cette grève doit montrer que les salariés du public comme du privé refusent de voir leurs conditions de départ à la retraite se dégrader. Si le gouvernement s'entêtait, les organisations syndicales auraient la responsabilité de préparer un plan de mobilisation d'une ampleur encore plus grande pour le faire céder !

37,5 annuités de cotisations pour le privé comme pour le public.

Droit à une retraite à taux plein à 60 ans.

Amélioration du niveau des retraites.

Maintien des régimes spéciaux.

Union
syndicale G10
Solidaires

93 bis rue de Montreuil
75011 Paris

Téléphone : 01 53 39 30 20
Télécopie : 01 43 67 62 14